

2012

# HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

## Guide de démarrage



*le* KAMOURASKA

*Chantal Landry*  
*Conseillère en promotion touristique*  
CLD du Kamouraska



Le CLD du Kamouraska est heureux de vous offrir ce **Guide de démarrage d'un hébergement touristique**. Il ne s'agit pas d'un plan d'affaires, mais simplement d'une liste de démarches et critères spécifiques à tous les types d'hébergements touristiques.

Nous souhaitons simplifier les premières étapes du démarrage d'un hébergement touristique. Nous vous présentons tout d'abord les partenaires du territoire, le réseau des lieux d'accueil et d'information touristique et les organismes à qui vous devrez faire appel à l'une ou l'autre des étapes du processus. Ensuite, vous découvrirez les outils de promotion touristique régionaux qui pourraient faire partie de la stratégie de promotion de votre entreprise.

Nous vous offrons aussi :

- Une liste des permis à obtenir et une autre des coûts à prévoir;
- Une copie des formulaires à remplir;
- Un petit lexique des principaux acronymes que vous entendrez souvent au cours du développement de votre projet.

Pour obtenir de l'aide, n'hésitez pas à communiquer avec la conseillère en promotion touristique, aux coordonnées suivantes :

Chantal Landry  
161, route 230 Ouest, bureau 620  
La Pocatière (Québec)  
G0R 1Z0  
Tél. : (418) 856-3340 #230  
[clandry@cldkamouraska.com](mailto:clandry@cldkamouraska.com)



## VOUS SOUHAITEZ DÉMARRER UN HÉBERGEMENT?

### **Voici quelques informations qui pourraient vous aider :**

Certaines lois s'appliquent, des permis sont obligatoires et vous devez détenir une formation :

« [Loi sur les établissements d'hébergement touristique](#) » et le « [Règlement sur les établissements d'hébergement touristique](#) ».

Tous les établissements d'hébergement touristique du Québec doivent détenir une attestation de classification.

*« Tout établissement exploité par une personne qui offre en location à des touristes, contre rémunération, au moins une unité d'hébergement pour une période n'excédant pas 31 jours est assujetti à l'obligation de détenir une attestation de classification. Ne sont pas assujettis les établissements offrant de l'hébergement sur une base occasionnelle. »*

### **POUR DEMANDER VOTRE PERMIS D'EXPLOITATION À LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ) :**

- Contacter la CITQ et demander un **permis d'exploitation**. On procédera à l'ouverture de votre dossier et ensuite à la **classification** de votre hébergement.  
([info@citq.qc.ca](mailto:info@citq.qc.ca) ou 1 866 499-0550)
- Détenir un **certificat de conformité à la réglementation municipale** émis par votre municipalité. Celui-ci certifie que vous pouvez opérer un hébergement dans le secteur où votre maison se trouve. (Formulaire disponible sur [www.tourisme.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements/reg-etablissements.htmlcitq.qc.ca](http://www.tourisme.gouv.qc.ca/ministere/lois-reglements/reg-etablissements.htmlcitq.qc.ca)).
- Payer les **frais annuels** de classification à la CITQ (permis d'exploitation).
- Vous devez détenir une **assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars** (minimum pour gîte).
- Une personne présente dans l'entreprise doit avoir suivi la formation « **Hygiène et salubrité alimentaire pour manipulateurs d'aliments** » du MAPAQ s'appliquant pour un gîte (voir autres réglementations s'appliquant si vous souhaitez opérer aussi un restaurant).
- Afficher le panonceau de votre classification à la vue du public.

**VOUS DEVEZ AUSSI :**

- Inscrire votre entreprise au fichier de **Revenu Québec** (taxe à l'hébergement, LM-1) et **faire les remises dues (voir les hébergements exemptés)**.
  - **Percevoir la taxe à l'hébergement** (loi 76) pour chacune des nuitées vendues (le montant de 2 \$ doit être détaillé dans le calcul du prix de location total de la nuitée; **sauf hébergements exemptés**). **Le gîte doit offrir le déjeuner dans le prix de la nuitée.**
  - **Si vous êtes membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent, fournir les informations demandées afin de bénéficier des avantages offerts (crédits marketing).**
- 



## POUR PROMOUVOIR VOTRE ENTREPRISE

Le CLD du Kamouraska est en charge du site Web [www.tourismekamouraska.com](http://www.tourismekamouraska.com). Les intervenants touristiques de la MRC y sont présentés gratuitement.

Pour y faire ajouter votre entreprise, contacter Chantal Landry au CLD (418 856-3340 #230, [clandry@cldkamouraska.com](mailto:clandry@cldkamouraska.com)).

Idéalement, vous pourrez fournir une bonne photo de votre entreprise ou votre logo.

Si vous avez besoin d'aide pour créer votre dépliant ou autres outils promotionnels et si vous souhaitez avoir quelques recommandations quant aux usages du réseau des bureaux touristiques, n'hésitez pas à contacter Chantal Landry (coordonnées mentionnées plus haut).

Parmi les priorités liées au démarrage de votre hébergement, vous aurez à choisir votre matériel promotionnel. Si vous faites un dépliant, vous pourrez le rendre disponible dans des endroits stratégiques et dans le réseau des bureaux touristiques.

- Si vous êtes membre de l'ATR : celle-ci vous offrira de placer votre dépliant dans tout son réseau en début de saison (10 bureaux). Vous n'aurez pas à payer en plus le membership que chacun des bureaux peut exiger individuellement.
- Si vous choisissez de ne pas être membre de l'ATR :
  - Si vous êtes membre du CLD : votre dépliant sera disponible à la MRT située à La Pocatière.
  - Partenaires Saint-Pascal offre gratuitement aux entreprises du Kamouraska de placer leur dépliant au bureau d'information touristique de sa ville.
  - Si vous êtes situé dans le secteur du village de Kamouraska ou dans les municipalités voisines, et si vous êtes membre de Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska, votre matériel promotionnel sera offert à son bureau d'accueil.

*(Tous les bureaux touristiques sont indépendants les uns des autres)*



# DES PARTENAIRES À CONNAÎTRE

ou

## Qui fait quoi?

En ayant la responsabilité du réseau d'accueil bas-laurentien ou en gérant l'un des bureaux d'accueil et d'information touristique du Kamouraska, les organismes suivants sont des partenaires importants. Ils sont en contact avec la clientèle potentielle de votre entreprise et peuvent en faire la promotion.

### **TOURISME BAS-SAINT-LAURENT**

C'est votre association touristique régionale et le Bas-Saint-Laurent est en fait votre territoire touristique d'appartenance. Tourisme Québec a divisé la province en 22 régions touristiques. Le Bas-Saint-Laurent commence à La Pocatière à l'ouest et s'étend jusqu'à Sainte-Luce à l'est.

On y retrouve différents services comme :

- La représentation de ses membres auprès des diverses instances et comités;
- la supervision du réseau des bureaux d'accueil et d'information touristique du territoire;
- Des programmes de subvention et de soutien au développement;
- La production et la diffusion d'outils de promotion touristique (Guide touristique officiel, la carte vélo, la carte motoneige et Saveurs et gourmandises du Bas-Saint-Laurent, le site Web [www.bassaintlaurent.ca](http://www.bassaintlaurent.ca) avec son blogue et Facebook);
- La promotion de la destination et la mise en valeur de la route des Navigateurs.

**Membership** : selon le type d'entreprise (pour 2011 : à partir de 250 \$)

**Coordonnées** : 148, rue Fraser, Rivière-du-Loup, 418 867-3015  
[info@bassaintlaurent.ca](mailto:info@bassaintlaurent.ca)

## **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA (CLD)**

Partenaire majeur du développement de l'économie et de la création d'emplois, le CLD du Kamouraska agit de façon non exclusive à la coordination de la planification du développement territorial, comme animateur socioéconomique du Kamouraska et à la promotion du territoire. Il favorise l'entrepreneuriat et les investissements dans les projets d'affaires par un soutien technique et financier. Contactez l'organisme, car votre projet peut être admissible à certains programmes de soutien financier.

Fait la promotion de la destination;

- Gère la Maison régionale touristique du Bas-Saint-Laurent située à La Pocatière;
- Produit et diffuse les outils de promotion touristique (le Guide touristique du Kamouraska, la carte vélo et des petits patrimoines, le programme culturel de l'été, le site Web [www.tourismekamouraska.com](http://www.tourismekamouraska.com) où tous les intervenants touristiques de la MRC figurent gratuitement);
- Aide-conseil pour les promoteurs du secteur;
- Privilèges des membres (entreprises touristiques) offerts à la MRT :
  - Distribution de leur matériel promotionnel,
  - Être présenté prioritairement lors des actes d'information touristique,
  - Invitation au lancement de la saison,
  - Pouvoir placer son produit en vitrine ou placer un panneau double-face à l'extérieur (sur demande faite en début de saison, selon la disponibilité et conditionnel à l'unicité du produit pour le panneau).

**Membership** : coût selon le type d'entreprise (pour 2011, secteur tourisme : à partir de 45,57 \$).

**Coordonnées MRT (mai à octobre) : 10, route du Quai, La Pocatière, 418 856 5040**

**Toute l'année** : Chantal Landry, CLD du Kamouraska, 418 856-3340 poste 230,  
[info@tourismekamouraska.com](mailto:info@tourismekamouraska.com)

## **PARTENAIRES SAINT-PASCAL**

Partenaires Saint-Pascal inc. est l'organisme de développement de la Ville de Saint-Pascal. Les mandats de développement économique, touristique et culturel sont ainsi partagés entre les administrateurs de l'organisme et la Ville. Le bureau d'information touristique (BIT) de Saint-Pascal est ouvert en saison et fait la promotion des organismes et entreprises de son territoire et du Bas-Saint-Laurent. On y diffuse la brochure ***Ville Saint-Pascal; au cœur du Kamouraska.***

**Pas de membership**

**Coordonnées BIT (juin à septembre) : 536, avenue de la Gare, Saint-Pascal, 418 492-7753**

**Toute l'année** : Véronique Michaud, 418 492-2312, poste 230  
[vmichaud@villestpascal.com](mailto:vmichaud@villestpascal.com)

## **PARTENARIAT DES GENS D'AFFAIRES DE KAMOURASKA**

Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska est né d'une association des propriétaires des commerces du village de Kamouraska qui voulaient conserver le bureau d'accueil touristique du village. L'organisme gère donc le bureau d'accueil touristique de Kamouraska (BAT). Son mandat est l'information touristique et la promotion des entreprises de la municipalité de Kamouraska et celle de la région.

Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska offre annuellement divers moyens de promouvoir ses membres. En fonction de sa mission, certains de ces outils sont réservés aux entreprises de la municipalité de Kamouraska.

**Membership annuel : entre 50 \$ et 125 \$**

**Coordonnées du BAT (juin à septembre) : 69A, avenue Morel, Kamouraska, 418 492-1325, [accueiltouristiekamouraska@gmail.com](mailto:accueiltouristiekamouraska@gmail.com)**

**Toute l'année : Yves Sévigny, 418 492-9783**



## *DES PARTENAIRES KAMOURASKOIS*

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA (MRC)**

Le territoire administratif (MRC) du Kamouraska s'étend de La Pocatière à Saint-André le long du littoral et va jusqu'aux frontières du Maine au sud ou jusqu'à la limite de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Lieu de concertation régional, la MRC constitue avant tout un palier de gouvernement supralocal des 17 municipalités qui la constituent. La MRC détient des compétences et des responsabilités pour la gestion du territoire. Vous pouvez, entre autres, y obtenir des informations sur le zonage et pour la restauration de votre maison et des petits bâtiments anciens entre autres.

**Coordonnées : 425, avenue Patry, Saint-Pascal, 418 492-1660**

[info@mrckamouraska.com](mailto:info@mrckamouraska.com), [www.mrckamouraska.com](http://www.mrckamouraska.com)

### **LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DU KAMOURASKA (SADC)**

La SADC du Kamouraska est un organisme de développement économique sans but lucratif financé par Développement économique Canada. La variété de ses programmes et moyens d'action lui permettent d'intervenir adéquatement auprès des entreprises et des collectivités de son territoire. Contactez l'organisme, car votre projet peut être admissible à certains programmes de soutien financier.

**Membership : coût selon le type de membre (pour 2011 : 10 \$ ou 30 \$).**

**Coordonnées : 901, 5<sup>e</sup> Rue, suite 100, La Pocatière, 418 856-3482**

[sadck@sadckamouraska.com](mailto:sadck@sadckamouraska.com)

## PETIT LEXIQUE

ATR : Association touristique régionale. Dans notre cas, nous faisons partie du Bas-Saint-Laurent et l'ATR s'appelle officiellement Tourisme Bas-Saint-Laurent.

CITQ : Corporation de l'industrie touristique du Québec. C'est l'instance mandatée par le ministère du Tourisme pour effectuer et gérer la classification des hébergements touristiques, des terrains de golf et des terrains de camping. Elle s'occupe aussi de certains programmes comme Clé verte, Réser-vert et de Bienvenue cyclistes.

CLD : Centre local de développement. Dans notre cas, nous référons au CLD du Kamouraska.

MRC : Municipalité régionale de comté. Dans notre cas, nous faisons partie de la MRC de Kamouraska.

SADC : Société d'aide au développement de la collectivité. Dans notre cas, nous référons à la SADC du Kamouraska.

### RÉSEAU DES LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUES :

Il existe différents types de structures d'accueil et d'information touristique. Ces différences sont associées au mandat qui leur est conféré, c'est-à-dire au territoire pour lequel elles doivent fournir l'information aux visiteurs qui en font la demande, à leur situation sur les axes routiers stratégiques, à leur achalandage et à leur période d'opération.

Cette structure a été mise en place par le ministère du Tourisme et chaque ATR est responsable des bureaux et relais d'information de son territoire. Toutefois, notre ATR ne finance aucun de ces lieux. Chacun relève d'un organisme différent pour sa gestion et son financement.

- **Bureau d'information touristique (BIT)** : ouverture plus longue, territoire : son ATR et les régions limitrophes. Ils sont ouverts au minimum 75 jours par an.
- **Bureau d'accueil touristique (BAT)** : période d'ouverture plus courte, territoire : sa localité et sa MRC. Ils sont ouverts au moins 70 jours par an.
- **Relais d'information touristique (RIT)** : structure d'affichage de l'information de base et d'urgence généralement à l'extérieur et sans la présence de personnel.
- **Centre Infotouriste (CIT)** : sont situés aux postes frontaliers et dans les grands centres et sont opérés par le ministère directement. Ils sont ouverts à l'année ou au moins 120 jours.

*\*Le ministère du Tourisme revoit présentement ces différentes catégories.  
Un changement est attendu sous peu.*

